

Informations sur la durée de mise en réserve Réserves aquatiques projetées

Réserve aquatique projetée	Prise d'effet de la protection provisoire	Durée initiale de la protection provisoire	Prolongation	Fin prévue de la protection provisoire
haute Harricana, de la	14 juillet 2004	4 ans	4 ans ² 8 ans ⁵	14 juillet 2020
lac au Foin, du	7 septembre 2005	4 ans	4 ans ³ 8 ans ⁶	7 septembre 2021
Lac-Waswanipi, du	6 septembre 2018	4 ans	-	6 septembre 2022
Manicouagan, de	7 novembre 2013	4 ans	8 ans ⁷	7 novembre 2025
rivière Ashuapmushuan, de la	7 mai 2003	4 ans	4 ans ¹ 6 ans ⁴ 8 ans ⁷	7 mai 2025
Rivière-Croche, de la	6 juillet 2017	4 ans	-	6 juillet 2021
Rivière-Dumoine, de la	11 juin 2008	4 ans	8 ans ⁵	11 juin 2020

¹ Arrêté ministériel du 20 février 2007 du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs publié le 7 mars 2007 à la Gazette officielle du Québec.

² Arrêté ministériel du 19 juin 2008 de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs publié le 9 juillet 2008 à la Gazette officielle du Québec.

³ Arrêté ministériel du 17 juillet 2009 de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs publié le 29 juillet 2009 à la Gazette officielle du Québec.

⁴ Arrêté ministériel du 21 avril 2011 du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs publié le 4 mai 2011 à la Gazette officielle du Québec.

⁵ Arrêté ministériel du 11 mai 2012 du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs publié le 23 mai 2012 à la Gazette officielle du Québec.

⁶ Arrêté ministériel du 13 mars 2013 du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs publié le 27 mars 2013 à la Gazette officielle du Québec.

⁷ Arrêté ministériel du 5 avril 2017 du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques publié le 26 avril 2017 à la Gazette officielle du Québec.

Informations sur la durée de mise en réserve Réserves aquatiques projetées

Réserve aquatique projetée	Prise d'effet de la protection provisoire	Durée initiale de la protection provisoire	Prolongation	Fin prévue de la protection provisoire
rivière Harricana Nord, de la	7 mai 2003	4 ans	4 ans ¹ 6 ans ⁴ 8 ans ⁷	7 mai 2025
rivière Moisie, de la	7 mai 2003	4 ans	4 ans ¹ 6 ans ⁴ 8 ans ⁷	7 mai 2025
Vallée-de-la-Haute-Rouge, de la	11 juin 2008	4 ans	8 ans ⁵	11 juin 2020
vallée de la rivière Sainte-Marguerite, de la	7 septembre 2005	4 ans	4 ans ³ 8 ans ⁶	7 septembre 2021

¹ Arrêté ministériel du 20 février 2007 du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs publié le 7 mars 2007 à la Gazette officielle du Québec.

² Arrêté ministériel du 19 juin 2008 de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs publié le 9 juillet 2008 à la Gazette officielle du Québec.

³ Arrêté ministériel du 17 juillet 2009 de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs publié le 29 juillet 2009 à la Gazette officielle du Québec.

⁴ Arrêté ministériel du 21 avril 2011 du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs publié le 4 mai 2011 à la Gazette officielle du Québec.

⁵ Arrêté ministériel du 11 mai 2012 du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs publié le 23 mai 2012 à la Gazette officielle du Québec.

⁶ Arrêté ministériel du 13 mars 2013 du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs publié le 27 mars 2013 à la Gazette officielle du Québec.

⁷ Arrêté ministériel du 5 avril 2017 du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques publié le 26 avril 2017 à la Gazette officielle du Québec.